

<https://enseignants.se-unsa.org/Chantier-revalo-retraites-deuxieme-reunion-1er-degre>



# Chantier revalo/retraites : deuxième réunion 1er degré

- Chantier revalo - retraites -

Date de mise en ligne : jeudi 30 janvier 2020

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---



Les réunions du chantier de la réforme des retraites pour les enseignants et personnels du 1er degré se sont poursuivies avec une deuxième réunion ce mardi 28 janvier sur les parcours professionnels.

Pour le SE-Unsa, l'entrée dans le métier doit être mieux accompagnée, le professionnalisme des enseignants reconnu, leur expérience valorisée et leur désir de mobilité soutenu.

L'objectif du ministère pour ce deuxième atelier sur le 1er degré était l'examen des parcours professionnels des professeurs des écoles. La concertation se poursuivra tout au long des prochains mois.

Les échanges ont porté autour des thèmes suivants :

- les différentes phases de la carrière : accompagner l'entrée dans le métier, mieux organiser la mobilité ;
- la prise en compte des parcours dans la progression de carrière ;
- les fins de carrière : mieux gérer les fins de carrière et valoriser l'expérience en fin de carrière ;
- les modalités de gestion individualisée : permettre aux professeurs d'être davantage acteurs de leur parcours professionnel et de leur mobilité, accompagner le développement personnel et professionnel des professeurs, notamment à travers le service académique de RH de proximité, pour répondre aux besoins d'information, de conseil ou d'accompagnement

L'avis du SE-Unsa

En préambule le SE-Unsa a rappelé qu'il est nécessaire que le ministère rassure ses personnels. Le gouvernement doit déposer son projet de loi pluriannuelle sur la revalorisation des enseignants avant que le texte de loi ne soit voté. Le ministère a rappelé que l'avis du Conseil d'État n'est qu'un avis, et qu'en dépit de celui-ci le gouvernement a inscrit la clause de garantie avec une référence à la loi de programmation dans son projet de loi sur la réforme des retraites.

Le SE-Unsa a également dénoncé l'organisation infantilisante souvent à l'oeuvre dans le premier degré. Il convient au contraire de se fixer comme objectif d'aboutir à des processus basés sur la confiance et le professionnalisme.

Pour le SE-Unsa :

- Le début de carrière doit être protégé et se faire en douceur. Les entrants dans le métier doivent être accompagnés pour que leur professionnalisation s'effectue progressivement et sereinement. Cela doit aussi passer par une formation professionnelle et non uniquement théorique pour les futurs enseignants. La prime d'entrée dans le métier et la prime d'installation sont à revoir à la hausse, et à élargir à d'autres territoires déficitaires pour cette dernière. La mobilité professionnelle est en partie freinée aujourd'hui par l'insuffisance des crédits de formation. Il est regrettable que la Validation des Acquis de l'Expérience ne soit pas financée actuellement par le ministère. La loi de transformation de la Fonction Publique a mis à mal le besoin de transparence et d'équité, éléments pourtant nécessaires à la mobilité.
- Si le SE-Unsa se félicite que le ratio de passage à la Hors-classe des professeurs des écoles soit aujourd'hui identique à ceux des enseignants du second degré ([voir notre article à ce sujet](#)), le retard accumulé les années précédentes n'est pas encore rattrapé, et on constate un « embouteillage » pour l'accès à la Hors-classe. Il faut rééquilibrer les viviers 1 et 2 pour l'accès à la Classe Exceptionnelle afin d'arriver à des ratios de 60 % / 40 % (contre 80 % / 20 % aujourd'hui).
- L'aménagement des fins de carrière doit pouvoir passer par la retraite progressive, ainsi que le départ à la retraite des professeurs des écoles à l'âge anniversaire. L'Éducation nationale devrait aussi pouvoir expérimenter les temps partiels annualisés sur autorisation.

## Chantier revalo/retraites : deuxième réunion 1er degré

---

- Le service de ressources humaines de proximité est un dispositif qui doit se déployer. Celui-ci doit permettre de répondre à deux formes de réorientation professionnelle : une réorientation choisie et voulue par l'agent, et parfois une réorientation subie car le métier a été difficile et qu'il convient de trouver des alternatives. Il existe un vrai besoin de recourir à des psychologues du travail. Enfin le rendez-vous de carrière doit être appréhendé par les personnels, y compris les personnels d'inspection, comme un véritable temps d'information, de conseil ou d'accompagnement de leur parcours professionnel et/ou mobilité.

Le SE-Unsa continuera à s'emparer des différentes réunions qui s'ouvrent dans le chantier de la réforme des retraites pour porter ses exigences pour l'ensemble des personnels.

Des chantiers concernant [les enseignants du 2d degré, les CPE et les PsyEN](#) font l'objet de travaux parallèles dans le cadre de l'agenda social.

[>> Retrouvez le calendrier des réunions](#)